



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/804

Lyon 7e - Régularisation cadastrale et acquisition à titre gratuit par la Ville de Lyon de la parcelle AC 211 appartenant à GrandLyon Habitat correspondant à une partie de la cour du groupe scolaire Gilbert Dru avec constitution de servitudes - EI 07009 - N° inventaire 07009 T 002

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur :** M. GODINOT Sylvain

**SEANCE DU 27 MAI 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme VIDAL, Mme FRERY (pouvoir à Mme POPOFF)

**ABSENTS NON EXCUSES** : ?

2021/804 - LYON 7E - REGULARISATION CADASTRALE ET ACQUISITION A TITRE GRATUIT PAR LA VILLE DE LYON DE LA PARCELLE AC 211 APPARTENANT A GRANDLYON HABITAT CORRESPONDANT A UNE PARTIE DE LA COUR DU GROUPE SCOLAIRE GILBERT DRU AVEC CONSTITUTION DE SERVITUDES - EI 07009 - N° INVENTAIRE 07009 T 002 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021, le Conseil municipal a approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon ainsi que les nouvelles autorisations de programme dont celle « Acquisitions et réserves foncières 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 00020.

La Ville de Lyon est propriétaire de terrains situés dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement et cadastrés AC 191, 192, 193, 198, 199, 43 et 212, constituant le groupe scolaire Gilbert Dru, sis 28 Grande Rue de la Guillotière.

Dans le cadre de la mise en copropriété de la résidence Saint Michel sise 15 rue Saint Michel, voisine du groupe scolaire et appartenant à GrandLyon Habitat (GLH), cet organisme a constaté que la parcelle AC 211 lui appartenait, alors qu'elle est située dans la cour de l'école Gilbert Dru. A la suite d'une réunion sur place entre nos services en date du 17 juin 2020, il a été convenu qu'une régularisation s'imposait et que GrandLyon Habitat céderait à titre gratuit cette parcelle à la Ville de Lyon.

Cette parcelle étant située à l'angle du bâtiment de l'école et de celui de la résidence, cette régularisation cadastrale emporte nécessairement la création de diverses servitudes entre la résidence Saint Michel et la parcelle AC211 de l'école, cela afin de clarifier les droits de chacun. Il s'agirait des servitudes suivantes :

- une servitude de vue au profit de GLH ;
- une servitude d'écoulement d'eaux au profit de GLH ;
- une servitude de tour d'échelle au profit de GLH ;
- une servitude de passage de réseaux au profit de la Ville de Lyon ;
- et une servitude d'entretien d'aération de parking au profit de GLH.

De plus, il existe une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite (PMR), à l'entrée de l'école côté rue Saint Michel, pour laquelle il est également nécessaire de constituer une servitude de passage au profit de la Ville de Lyon.

Enfin, il a été convenu qu'il serait opportun d'annexer à l'acte notarié de régularisation l'ensemble des servitudes déjà existantes entre la Résidence Saint Michel et le Square Saint Michel, propriété de la Ville de Lyon situé au centre de l'îlot foncier. Une convention de fonctionnement du square, rédigée en 2010, sera aussi annexée à l'acte notarié afin de pérenniser le fonctionnement entre ces différents ensembles immobiliers.

Il vous est donc proposé d'approuver l'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée AC 211, permettant ainsi une gestion optimisée et cohérente de la totalité de cet ensemble immobilier.

Il convient de préciser que les frais notariés, estimés à 1 300 € pour les deux actes, seront pris en charge par la Ville de Lyon. Ils se divisent comme indiqué ci-dessous.

Les frais notariés pour l'acquisition à titre gratuit d'une parcelle de terrain situé 28, Grande Rue de la Guillotière – 69007 Lyon, estimés à 500 € sont à financer dans le cadre de l'opération 60021899 « Frais notariés pour les acquisitions à titre gratuit 2021-2026 », AP n° 2021-1, programme 00020.

Les frais notariés afférant à la constitution de la servitude entre la Ville de Lyon et GrandLyon Habitat pour la rampe d'accès PMR à l'école Gilbert Dru, rue Saint Michel – 69007 Lyon, estimés à 800 € seront pris en charge sur le budget de la Ville de Lyon pour les frais de fonctionnement.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021 ;

Vu le projet d'acte d'acquisition ;

Vu le plan cadastral ;

Madame la Maire du 7<sup>ème</sup> arrondissement ayant été consultée par courrier en date du 12 avril 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

## **DELIBERE**

- 1- L'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée AC 211 sise 28 Grande rue de la Guillotière à Lyon 7<sup>ème</sup>, dépendant de la résidence appartenant à GrandLyon Habitat sise 15 rue Saint Michel à Lyon 7<sup>ème</sup>, aux conditions précitées, et la création des servitudes afférentes est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer l'acte authentique ainsi que tout document y afférent.
- 3- Les frais notariés, estimés à 800 € afférent à la constitution de la servitude entre la Ville de Lyon et GrandLyon Habitat, seront pris en charge sur le budget de la Ville de Lyon et imputés à la nature comptable 62268, fonction 020, de l'opération HONOACQ, du programme FONCIERVDL.
- 4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les frais notariés estimés à 500 € et liés à l'acquisition seront financés à partir des

crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur le programme n° 00020, AP 2021-1, opération 60021899 et seront imputés sur le chapitre 21, fonction 212, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2021 : 500,00 euros.

- 5- La valeur comptable de cette opération sera intégrée à l'actif du patrimoine de la Ville de Lyon comme suit :

N° inventaire	Désignation	Surface m <sup>2</sup>	Compte nature	Montant €	Observations
07009T002-01	Terrain (parcelle AC211)	5,00	2115	0,00	Estimation : 300 €
07009T002-01	Frais notariés – Terrain (parcelle AC211)	5,00	2115	500,00	

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET